

---

*DECISION DU PRESIDENT*  
*DP2021\_28 Contrat de location camion DAF*

---

*Vu les statuts du SMICTOM LGB,*  
*Vu le code général des collectivités territoriales,*  
*Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 donnant délégations au Président,*

Suite à la panne du polybenne BK-915-BB et afin de maintenir la qualité de service de collecte dans les déchetteries, le SMICTOM LGB se voit contraint de louer un camion le temps des réparations.

---

*Le Président :*

---

**ARTICLE 1ER :** Décide de signer la proposition de location avec la société Transports MARTY pour un montant de 2 500€ HT par mois.

A Aiguillon, le 31/08/2021,

Le Président,

Alain LORENZELLI

